

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 17 juin, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence d'Isabelle BIDEZ, Maire.

Tous les conseillers étaient présents.

Le compte rendu de la précédente réunion a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur Dimitri TOUZAIN a été nommé secrétaire de séance.

### **Demande d'accord définitif de subvention du département pour travaux voirie :**

Madame le Maire rappelle le courrier du Conseil Départemental concernant l'attribution d'un accord de principe pour une subvention d'un montant de 13 282,95 € pour les travaux de voirie à Chirat, Mouzelon et Doulaivre. Elle explique qu'il convient dorénavant de faire la demande d'accord définitif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal mandate Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

### **Demande d'accord définitif de subvention du département pour achat véhicule :**

Aucun devis n'étant parvenu à ce jour, la demande d'accord définitif auprès du Conseil Départemental sera effectuée ultérieurement.

### **Retour études ATDA :**

En ce qui concerne la troisième tranche de travaux du contrat de bourg, il faut que les travaux soient commencés en juin 2022. Une demande a été faite auprès de l'UTT de St Pourçain pour le revêtement de la route du Theil et celle-ci est favorable.

L'étude effectuée par l'ATDA a été envoyée à tous les conseillers. Il est proposé la création de places de stationnement supplémentaires vers l'école. Il est envisagé l'aménagement d'un cheminement piéton sur un côté pour la route du Theil. La réfection des trottoirs sera effectuée soit en enrobé noir, soit en béton désactivé dans la continuité de ce qui existe. Un aménagement des deux espaces verts devra être étudié notamment par la mise en place de mobilier urbain. Les services de l'ATDA a fait deux estimations, une avec réfection des trottoirs en stabilisé renforcé qui s'élève à 183 500 € HT et une avec réfection des trottoirs en bicouche de couleur qui s'élèvent à 157 600 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que les travaux de la dernière tranche du contrat de bourg doivent être effectués et demande à l'ATDA de préparer le marché pour choix de la maîtrise d'œuvre.

Étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'immeuble en cours d'acquisition dans le bourg en maison des associations avec un espace pour le stationnement d'un véhicule : il est proposé la création de deux salles équipées de sanitaire et de rangements. Ces deux salles pourraient fonctionner ensemble ou séparément. L'accessibilité devra être prévue et une réglementation thermique respectée. Le projet est estimé à 294 000 € HT.

Le conseil municipal trouve cette estimation un peu élevée et demandera à l'ATDA des explications.

Des fonds sont disponibles au niveau du LEADER mais les dossiers doivent être déposés d'ici octobre 2021. Renseignement sera pris pour voir si possible de faire demande avec l'estimation de l'ATDA.

### **Retour SIVOM transfert assainissement :**

Un rendez-vous a eu lieu avec le Président du SIVOM Sioule et Bouble qui a attiré l'attention sur le fait qu'il faut que les travaux eaux usées et eaux pluviales soient séparés. En effet, le SIVOM ne peut reprendre que la partie eaux usées. Il faudra donc que la partie eaux pluviales soit intégrée dans le budget de la commune. Il va donc falloir scinder le prêt et par conséquent négocier avec la Banque Postale. Si le transfert se fait au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la redevance serait de 50 € en part fixe et 1€50 par m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintienne le transfert au 1<sup>er</sup> janvier prochain et mandate Madame le Maire pour effectuer les démarche nécessaires.

### **Retour entreprise COLAS :**

Une réunion a eu lieu avec Monsieur Beguet, responsable à COLAS Allier. L'entreprise conteste le rapport de l'huissier car le matériaux utilisé est du recyclé qui avait été analysé et estimé très propre. Cependant, lors des carottage, les matières ont été déclarée incorrect.

Il est proposé de faire un courrier à COLAS avec tableau des révisions et DGD.

L'entreprise a donné son accord pour refaire vers l'église et déblayer le champ bouny.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour transmettre une proposition de révision à l'entreprise.

### **Point sur Centre Social de Villefranche :**

La cité d'enfants a été renouvelée pour 2022-2023. Les statuts ont été revu et seront votés en juillet.

Le nouveau nom du centre a été voté, ce sera dorénavant centre social Mon Village (Mon pour Montmarault, Ville pour Villefranche et Age pour tous les ages). Le logo sera conservé.

### **Questions diverses :**

- Temps de travail adjoint technique : la commission technique paritaire a émis un avis favorable pour l'augmentation du temps de travail du poste de Valérie GUILLANEUX. A compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, elle sera donc rémunérée sur le base de 20/35.

- Information est donnée concernant la mise en service du nouveau broyeur, 30 heures sont déjà effectuées.

- Madame le Maire indique que le logement du 3 impasse des Tuileries est à nouveau libre.

- Zones humides : les cartes sont revenues et chaque personne concernée a été informée. Des zones non répertoriées la première fois ont été rajoutées, un courrier a donc été fait pour signaler ce problème.

- Radar pédagogique : Suite à des contretemps, les dates de mise à disposition ont changées. Ce sera du 2 août au 17 septembre.

- Une réunion avec l'entreprise PHOTOSOL aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet au sujet d'un projet privé de pose de panneaux photovoltaïques au sol sur la commune.

- Formation premiers secours : l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers effectuera une formation avec 10 stagiaires maximum pour un montant de 600 €. Une demande de subvention a été faite auprès de GROUPEAMA qui participerait à 50 %. La date proposée est le 25 octobre 2021.